

Ecole-Entreprise

Article 1

Pour vous inscrire :



<https://article-1.eu/>



info@article-1.eu



INSPIRE par Article 1



Descriptif

Inspire est un programme **d'égalité des chances d'aide à l'orientation**, qui s'appuie sur **des ateliers en présentiel** dans des lycées en QPV (Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville) ou qui recrutent en zone REP/REP+/zones rurales, et sur un site internet ouvert à tous (inspire-orientation.org). Ce programme est porté par **l'association d'intérêt général ARTICLE 1** (fusion de Frateli et de Passeport Avenir), **association agréée par le Ministère de l'Éducation Nationale**.

Le programme Inspire est labellisé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et bénéficie d'une convention avec l'ONISEP. Atelier en présentiel d'une durée de 2h.

Le programme INSPIRE contribue à une orientation post-bac plus juste, plus confiante et mieux adaptée aux aspirations et au potentiel académique de chaque jeune. Il s'adresse aux lycéens de toutes les filières et vise à lutter contre les déterminismes qui pèsent sur les choix d'orientation (milieu social, genre, origines), au moment crucial de Parcoursup.

Le programme se distingue d'autres projets par une méthode pédagogique fondée scientifiquement (l'inspiration par les pairs) et la recherche d'un impact concret sur les parcours des élèves : **Savoir** (accès à l'information) - **Vouloir** (développement de la motivation) - **Pouvoir** (mise en action pour atteindre ses objectifs).

Lieu où se déroule l'action :

Dans les établissements avec des ressources digitales.

Objectifs :

- Animation d'ateliers sur l'orientation
- Mise à disposition de ressources pédagogiques
- Proposition d'un parcours digital pour les élèves de première et terminale avec l'appui d'étudiants éclairés.

Public cible

A destination des élèves de tous niveaux et toutes filières au sein des lycées franciliens.